

Accusé de réception en préfecture 073-247300817-20250910-DEL2025-115-DE Date de télétransmission : 11/09/2025 Date de réception préfecture : 11/09/2025

www.versantsdaime.fr

1002 avenue de Tarentaise

Tél: 04 79 55 40 27

73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX contact@versantsdaime.fr

AIME-LA-PLAGNE LANDRY LA PLAGNE TARENTAISE PEISEY-NANCROIX

N° 2025-115

ÉCOLE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE / TRANSPORT SCOLAIRE : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET (28H/SEMAINE)

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents:

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

<u>Absents excusés</u>:

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

Absente:

Mme MARTINOD Marie.

En exercice: 27

Présents: 18

Absents: 9

dont pouvoirs: 5

Le Président explique qu'avec la rentrée scolaire, les services du transport scolaire ainsi que l'école de musique, théâtre et danse sont confrontés à un accroissement temporaire de leur activité, principalement en raison des nombreuses inscriptions.

Ce besoin s'avère d'autant plus important cette année en raison de la modification des modalités d'inscription au transport scolaire.

Aussi, le Président propose de créer un poste non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (28h00/semaine) et ce pour une durée de 4 mois, pour assurer la continuité de service, dans l'attente d'une évolution de la situation.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu l'article L. 332-23, 1° du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et pour assurer la continuité de service,

APPROUVE la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C. L'agent recruté assurera des fonctions d'assistante administrative pour l'école de musique, théâtre et danse ainsi que le transport scolaire à temps non complet (28h/semaine).

DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté par la voie d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois à la date d'embauche.

DIT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance, Michel GOSTOLI Le Président Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS DAIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX